

**ICAR**

---

# **Proposition de recherche**

---

*Les coupures, les juges et nos appuis.*

---

## L'équipe d'ICAR

Les membres fondateurs de *l'Institut de consultation, d'analyse et de recherche* (ICAR) sont : le Dr Pierre-Alain Cotnoir, éthologue, Pierre Drouilly, mathématicien et sociologue spécialisé dans les questions électorales, professeur à l'Université du Québec à Montréal, le Dr Jean-Herman Guay, politologue spécialisé en analyses quantitatives, professeur à l'Université de Sherbrooke, Jean Noiseux, sociologue, président de Sondagem et le Dr Pierre Noreau, politologue, professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Prenant la relève du Groupe de recherche sur l'opinion publique (GROP) formé en 1992 dans le but de développer des outils d'analyse quantitative de l'évolution de l'opinion publique québécoise, l'institut s'est donné la mission suivante :

- Promouvoir les sciences sociales et humaines, et plus particulièrement, la sociologie, la science politique, la psychosociologie et l'éthologie humaine comme champs de connaissance contemporains.
- Favoriser le développement des méthodes de recherche en sciences sociales et en sciences humaines de manière à augmenter la scientificité des travaux de recherche dans ces domaines de connaissance et de favoriser leur plus grande utilité sociale.
- Offrir un service de consultation et de conseil auprès des institutions publiques et des organismes privés intéressés à la prospective sociale.
- Développer une meilleure compréhension des phénomènes sociaux contemporains dans une perspective visant le développement de problématiques de recherche multidisciplinaires et l'exploitation pratique des résultats de la recherche sociale en vue de l'intervention sociale et politique.
- Etablir une modélisation des phénomènes liés à la transmission culturelle et plus particulièrement aux changements d'opinion et à la mutation des représentations sociales et des attitudes.

## Présentation

Ce projet de recherche vise deux objectifs : fouiller les liens existants entre la question constitutionnelle et les questions sociales ; évaluer l'évolution de la perception du droit de « se séparer » plus particulièrement à la lumière de l'intervention fédérale en Cour suprême. Plus précisément, nous entendons mesurer les effets sur l'électorat de chacun de ces deux dossiers. Quels segments sont les plus vulnérables aux impacts de l'une ou l'autre source de variations de l'opinion publique ? Comment le débat sur la question nationale risque-t-il d'être affecté par les variations de l'opinion publique induites par les compressions budgétaires et la contestation du droit du Québec à l'autodétermination.

### **Les coupures et la question nationale**

La population votante du Québec peut être répartie en trois groupes distincts selon l'expression de ses choix constitutionnels. Les deux premiers groupes présentent un comportement électoral ordonné et prévisible. Ils forment près des trois quarts de l'électorat. Ces deux contingents fort importants d'électeurs s'affrontent avec des points de vue opposés mais clairs, souverainistes contre fédéralistes. Le dernier groupe fait montre d'un comportement électoral beaucoup plus imprévisible et chaotique. Les électeurs de ce dernier contingent oscillent entre les deux options, passant allègrement de l'une à l'autre – des variations pouvant atteindre de 15-20% de l'électorat en l'espace d'à peine quelques mois –. Rien ne nous permet de croire que le choix politique de ces électeurs nous sera favorable dans quelques années. L'adhésion de ces derniers est avant tout conjoncturelle et repose en grande partie sur une perception somme toute superficielle de l'actualité politique. Le porteur du message compte souvent bien plus que le message en lui-même.

Par plusieurs de leurs caractéristiques, les électeurs composant ce groupe correspondent au profil des citoyens les plus susceptibles d'être affectés par les mesures de compressions budgétaires : sur le plan de la composition socio-démographique, il s'y trouve une surreprésentation des femmes, de la cohorte d'âge des 25-34 ans, des répondants ne possédant qu'une scolarité de niveau secondaire. Les personnes sans emploi ou ayant un emploi précaire sont également en surnombre au sein de ce groupe par rapport à l'ensemble de la population. Sur le plan constitutionnel, la majorité des répondants provenant de ce groupe souhaite que le Québec dispose de plus de pouvoirs. Les individus

appartenant à ce groupe s'identifient majoritairement en tant que Québécois, mais cet attachement ne signifie pas qu'ils rejettent le cadre fédéral. Ce segment de l'électorat est constitué de gens fonctionnels pour qui l'appartenance à un groupe est avant tout liée aux avantages qu'apporte cette adhésion. Ce groupe est toujours disposé à donner une ultime chance à des négociations de renouvellement du fédéralisme en autant qu'elles soient marquées par des gains pour le Québec.

Espérer obtenir leur soutien, alors qu'ils se trouvent à être les principaux boucs émissaires de la lutte au déficit, relève du rêve. Les *coupsures* affecteront directement des centaines de milliers de ménages formant en grande partie cet électorat instable.

Toute hausse d'insatisfaction à l'égard du gouvernement Bouchard ne peut que se refléter dans une diminution des appuis envers la souveraineté. Or, dans quelle mesure la lutte au déficit entreprise par le gouvernement Bouchard est-elle susceptible de générer un tel mécontentement et dans quelle proportion ? Les réponses trouvées à cette première interrogation devraient baliser les options stratégiques qui s'offrent au camp souverainiste.

### **Les juges et la question nationale**

La mise en œuvre du plan « B » par les forces fédéralistes procède d'une analyse que les souverainistes feraient bien de ne pas sous-estimer. Ainsi, le renvoi à la Cour suprême de l'affaire Bertrand par le gouvernement fédéral repose sur une motivation politique ayant entre autres choses pour but d'ébranler la perception qu'ont bon nombre de Québécois comme quoi ils possèdent le droit de « se séparer ».

Notre groupe de recherche utilise depuis janvier 1995 quatre estimateurs, identifiés par notre collègue, le politologue Jean-Herman Guay, afin de rendre compte de la robustesse de l'adhésion des électeurs au projet de souveraineté. Ces estimateurs ont permis de classer avec précision les répondants à des sondages en fonction de leurs intentions référendaires.

Ils correspondent à quatre questions que toute personne doit un jour se poser dans sa vie personnelle avant d'entreprendre une démarche analogue à celle menant à la souveraineté du Québec, que ce soit un jeune adulte désirant quitter le foyer familial ou un entrepreneur soucieux de mettre fin à une mauvaise association d'affaires. La première ques-

tion que l'un ou l'autre de nos personnages se posera aura trait à l'utilité ou à la nécessité pour lui de voler de ses propres ailes. La deuxième question l'amènera sans doute à examiner son droit d'agir de la sorte : ainsi, par exemple, notre homme d'affaires se demandera s'il peut légalement mettre fin à un contrat de nature commerciale le liant à un autre partenaire. Les troisième et quatrième questions concerneront la capacité de mener à terme la démarche projetée. Dans un premier temps, notre jeune pourra s'interroger sur ses capacités à assumer de manière autonome une vie plus indépendante. Puis, dans un deuxième temps, il examinera si son projet est réalisable : c'est à dire qu'il évaluera quels sont les obstacles qui pourraient en compromettre la mise en œuvre.

S'il en est ainsi de la vie d'une collectivité comme de celle de tout un chacun, ces quatre questions résument fort adéquatement les étapes du cheminement qui pousseront un électeur à opter en faveur de la souveraineté du Québec. La première constatation qu'il devra faire aura rapport avec l'impossibilité de réformer le fédéralisme canadien de manière à satisfaire à la fois le Québec et le reste du Canada. La seconde constatation portera sur le droit du Québec à l'autodétermination. Les troisième et quatrième questions traiteront des capacités à court et à long terme pour le Québec d'être un pays indépendant : l'une consistera à se demander si l'accession du Québec à la souveraineté se réaliserait plus ou moins facilement; l'autre, si un Québec souverain posséderait les ressources et les compétences requises pour prospérer.

L'intérêt avec ces quatre estimateurs, c'est qu'ils nous permettent de faire éclater les camps du OUI ou du NON en catégories ordonnées. Aux deux extrémités, l'on retrouve des répondants, pour qui le fédéralisme canadien est un échec, qui pensent que le Québec a le droit de « se séparer », qui considèrent qu'un Québec souverain posséderait les ressources pour réussir et qui croient que la souveraineté est réalisable, et des répondants qui pensent exactement le contraire. Entre les deux, se situent les catégories de répondants par nombre croissant d'objections à l'un ou l'autre des estimateurs.

Lors d'un sondage réalisé pour le compte du quotidien LE DEVOIR par la firme Sondagem sous la direction des professeurs Pierre Noreau et Guy Lachapelle, la distribution de ces catégories, à quelques jours du rendez-vous référendaire, donnait le portrait suivant : 35% des répondants acquiesçaient aux quatre énoncés – constituant ainsi la catégorie la plus souverainiste – 22% soulevaient une objection à l'une ou l'autre de ces interrogations, 11% en relevaient deux, 17% répondaient par la négative à trois d'entre elles et en-

fin 16% d'entre eux s'objectaient aux quatre énoncés – formant ainsi la catégorie la plus fédéraliste.

La répartition des intentions de vote en faveur de l'un ou l'autre camp à l'intérieur de ces cinq constellations d'électeurs révèle que si plus de 94% des répondants de la catégorie la plus souverainiste (aucune objection) et 72% de la catégorie immédiatement adjacente (une objection soulevée) avaient l'intention de voter pour le OUI, cette proportion tombait à moins de 20% pour la catégorie où deux objections étaient soulevées, les catégories de trois ou quatre objections ne récoltant que des miettes en faveur du OUI, soit 7% et 2% au sein de chaque catégorie. La ligne de démarcation des camps référendaires se situait donc entre les catégories d'une et de deux objections.

Deux des estimateurs concernent la confiance que les Québécois portent dans leurs capacités soit à réaliser la souveraineté soit à être un pays prospère. La dernière campagne fédérale, axée principalement sur ces dimensions, a fait fausse route en tentant de miner la confiance que les Québécois dans leur ensemble ont maintenant acquise. Le troisième concerne le constat d'échec du fédéralisme canadien à satisfaire les besoins du Québec. En l'absence d'un plan « A » qui soit crédible, il est difficile pour les forces fédéralistes d'imaginer faire croire que le régime fédéral est bénéfique pour le Québec.

Reste le droit ou plutôt l'apparence de droit. Rappelons-nous qu'en 1977 une fuite provenant d'Ottawa avait alimenté la presse : les stratèges fédéraux examinaient alors trois moyens en leur disposition pour bloquer le processus législatif du gouvernement Lévesque : il s'agissait du pouvoir de désaveu, de l'utilisation du Lieutenant-Gouverneur et du recours aux tribunaux. Les deux premières alternatives étant évaluées comme coûteuses sur le plan politique par les tacticiens fédéraux, ils préconisaient donc l'utilisation du processus judiciaire. Et c'est bien ce qu'il firent quand les lois québécoises se mirent à leur déplaire...

Les objectifs des trois questions posées à la Cour suprême peuvent être nombreux. Mais parmi eux, il nous apparaît évident que l'une des intentions d'Ottawa vise à s'attaquer à un pilier du vote souverainiste, le droit de « se séparer » du reste du Canada. N'oublions pas que lorsque deux des quatre estimateurs reçoivent une réponse défavorable, la tendance s'inverse en faveur du camp fédéraliste.

Il importe donc de bien évaluer l'impact de cette nouvelle croisade du gouvernement fédéral sur l'électorat, en nous centrant sur la portion la plus volatile de celui-ci, tout recul pouvant être très dommageable. Comment contrer cette stratégie de nos adversaires ? Le rappel de l'imposition de l'acte constitutionnel de 1982 et du carcan qu'il crée en cette matière sur le Québec peut-il être efficace ?

Les arguments juridiques de primauté du droit risquent de ne rejoindre que les électeurs les plus *normatifs*, c'est-à-dire très attentifs aux règles ou normes d'un groupe, en majorité des personnes âgées formant de toute façon un bastion très réfractaire à la souveraineté. L'électorat centriste que les forces souverainistes doivent cibler pour remporter le prochain référendum est quant à lui composé d'individus avant tout *fonctionnels*, plus sensibles aux aspects matériels découlant de leur appartenance au groupe. Sont-ils moins perméables à cette rhétorique légaliste ? Cette décision du Gouvernement fédéral contient-elle des éléments susceptibles de favoriser la convergence des portions centriste et souverainiste de l'électorat ? Seule la recherche peut nous permettre de répondre hors de tout doute à ces questions.

## Articulation de la recherche

### Méthode

Nous proposons la réalisation d'un sondage de type « panel » dont la première vague serait réalisée aux lendemains du Sommet socio-économique d'octobre auprès d'un échantillon d'environ 1000 répondants. Cette première vague réalisée au cours d'un sondage de type omnibus aurait pour principal objectif de mesurer les perceptions des Québécois :

- sur les questions sociales ;
- en regard des effets des compressions budgétaires ;
- des résultats du Sommet socio-économique ;
- des initiatives fédérales depuis la tenue du référendum ;

Les quatre « estimateurs de Guay » seraient de nouveau utilisés pour mesurer l'évolution des tendances constitutionnelles au sein de l'électorat. Un indice synthétique du comportement (ISC) référendaire serait alors calculé afin d'offrir un portrait de l'évolution des orientations constitutionnelles depuis janvier 1995 (quatre points de référence). Cet indice permet d'obtenir mieux que l'habituelle question référendaire (qui serait néanmoins présente) une idée exacte des courants en présence, en ce sens qu'il permet de départager les électeurs discrets (la fausse indécision) et qu'il tient compte des transferts d'opinion (l'érosion des appuis). Finalement, les intentions de vote tant au niveau provincial que fédéral seraient également mesurées, de même que le niveau de satisfaction à l'égard des gouvernements.

La deuxième vague pourrait être réalisée quelque mois plus tard lors d'un sondage plus exhaustif afin de :

- mesurer les mouvements de l'opinion publique ;
- compléter la modélisation par l'utilisation d'échelles éprouvées de mesure des caractéristiques psycho-culturelles (par ex. échelle d'appartenance) ;

- mesurer des perceptions et attitudes complémentaires à la première vague.

Un échantillon représentatif de la population adulte du Québec serait tiré grâce au programme informatique *Osiris*, permettant de générer sur une base aléatoire des numéros de téléphone respectant les caractéristiques de leur distribution sur l'ensemble du territoire québécois. Les numéros de téléphone produits comprenant autant les numéros confidentiels que les lignes d'affaires ou les numéros inactifs, une épuration de la liste serait effectuée par les téléphonistes tout au cours de la première phase de cette enquête. Une sélection des répondants à l'intérieur des ménages respectant les paramètres d'une distribution statistique normale serait également effectuée à cette occasion par les interviewers.

### **Estimation des coûts**

Pour la première phase de cette proposition de recherche, nous estimons que l'ajout d'une dizaine de questions au sondage omnibus de novembre, le traitement et l'analyse des résultats et la rédaction des rapports coûteront la somme de dix mille dollars (10,000 \$).

La deuxième phase étant optionnelle et se déroulant après la remise des premiers rapports, l'évaluation de ses coûts devra être faite en regard du nombre de questions qui figureraient dans le sondage et d'un estimé de sa durée. Cependant, nous ne pensons pas que le recours à un terrain de type omnibus pourrait pour la deuxième phase être de nouveau envisagé.